



# [COVID-19] VEILLE-SECTEUR BOUCHERIE- CHARCUTERIE

---

## | 1. Actualité législative et réglementaire

### [Covid-19] Ouverture des boucheries-charcuteries

Par arrêté puis par décret, les établissements exerçant l'activité de « Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé » ont été autorisés à recevoir du public.

 [Pour en savoir plus](#)

 [Pour en savoir plus](#)

### [Covid-19] Des marchés ouverts sous dérogation et sous conditions sanitaires strictes

Par arrêté du 23 mars, les marchés couverts et non-couverts sont interdits sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le représentant de l'État dans le département peut, après avis du maire, accorder une autorisation d'ouverture pour les marchés alimentaires afin de répondre à un besoin avéré et signalé d'approvisionnement de la population, sous réserve du respect de certaines conditions permettant la sécurisation sanitaire des commerçants et des clients.

 [Pour en savoir plus](#)

 [Pour en savoir plus](#)

## | 2. Les mesures et initiatives de soutien

› [Mesures et initiatives nationales](#)

### [Covid-19] Une rubrique dédiée à la crise sanitaire sur le site de la CFBCT

La Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) a créé une rubrique dédiée à la crise liée au Covid-19 sur la page d'accueil de son site internet.

 [Pour en savoir plus](#)

› [Mesures et initiatives régionales](#)

### **[Covid-19] Mise en place d'annuaires d'artisans**

Dans plusieurs départements et régions ont été mis en place des annuaires recensant les entreprises artisanales qui continuent d'assurer une continuité de service à la population, aux administrations et aux entreprises. L'objectif de ce dispositif est de les faire connaître pour faciliter leur activité. C'est notamment le cas dans [le Gard](#), en [Charente-Maritime](#), dans [le Grand-Est](#).

## **3. Information, recommandations et mesures sanitaires**

### **[Covid-19] Mise en ligne par le ministère du Travail du document « Travail dans un commerce de détail », kit de lutte contre le Covid-19**

Le ministère du Travail a édité des fiches pratiques de prévention sanitaire contre le coronavirus par métier. La fiche « travail dans un commerce de détail » applicable au secteur de la boucherie-charcuterie est consultable sous [ce lien](#).

 [Pour en savoir plus](#)

## **4. Divers**

### **[Covid-19] Résultats de l'enquête de la CGAD sur les entreprises de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité**

La CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation en Détail) et ses organisations adhérentes, qui représentent 402 000 entreprises, ont lancé du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2020 une première enquête afin de connaître l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises du secteur pendant cette première période. 1500 entreprises ont répondu à cette enquête qui montre que :

- 83% des entreprises de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité sont restées ouvertes pendant cette première période de confinement avec une situation évidemment variable selon l'activité de

l'entreprise (activité très faible pour les chocolatiers, brasseurs indépendants, ...);

- 25% des entreprises répondantes ont une activité non sédentaire (sur marché ou de vente ambulante et voie publique). Beaucoup de marchés n'ont pu se tenir pendant cette période et les entreprises ont dû arrêter ou réorienter leur activité ;
- 80% des entreprises font état d'une baisse d'activité ;
- 38% des entreprises évaluent leur perte de chiffre d'affaires mensuel sur mars de 40 à 60%, 26% la chiffrent entre 20 et 40%, 18% à plus de 70%.

 [Pour en savoir plus](#)

### **[Covid-19] Lettre du président de la CFBCT aux artisans bouchers et au gouvernement**

Jean-François Guihard, président de la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie (CFBCT), Traiteurs a adressé une lettre à ses confrères et un message au gouvernement via le numéro d'avril 2020 de La Boucherie Française : « artisans bouchers : héros ou sacrifiés ? ». Il indique notamment regretter le manque de reconnaissance du gouvernement vis-à-vis du travail des artisans et petits commerçants en cette période difficile : « [...] Et pourtant, alors que nous traversons une crise sans précédent, dans laquelle l'ensemble des forces vives de l'Artisanat sont mobilisées, le Gouvernement semble avoir fait le choix de sacrifier nos entreprises de proximité au profit de la Grande Distribution. »

 [Pour en savoir plus](#)